

Déclaration d'accessibilité

Le Groupe La Poste s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet, ses progiciels accessibles et ses applications mobiles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et l'adresse suivante :

<https://www.lapostegroupe.com/fr/documentation-accessibilite-numerique>

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://www.maposteimmo.fr>

État de conformité

<https://www.maposteimmo.fr> n'est pas en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0 en raison de l'absence d'un audit de conformité en cours de validité.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de API, <https://www.maposteimmo.fr> pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message à [[Jocelyn HUBE](#)]
- Contacter Jocelyn HUBE

*Responsable département budgets opérationnels, CA & Vacance
111 Boulevard Brune 75618 PARIS CEDEX 14*

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits :
<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues>
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07